

Commission permanente sur l'inspecteur général

Commentaires et recommandations faisant suite au dépôt du Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

Rapport déposé au conseil municipal
le 23 avril 2018

Rapport déposé au conseil d'agglomération
le 26 avril 2018

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission permanente sur l'inspecteur général

Présidente

*Mme Manon Barbe
Arrondissement de LaSalle*

Vice-présidentes

*Mme Patricia R. Lattanzio
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Marie-Andrée Mauger
Arrondissement de Verdun*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte des Neiges –
Notre-Dame-Grâce*

*M. Mitchell Brownstein
Ville de Côte-Saint-Luc*

*Mme Mary Deros
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension*

*M. Michel Gibson
Ville de Kirkland*

*Mme Nathalie Pierre-Antoine
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-
Geneviève*

*M. Yves Sarault
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-
Geneviève*

*M. Alain Vaillancourt
Arrondissement Le Sud-Ouest*

*Mme Maeva Vilain
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal*

Montréal, le 26 avril 2018

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Membres des conseils municipal et d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux règlements 14-013 et RCG 14-014, la Commission permanente sur l'inspecteur général a l'honneur de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération ses commentaires et recommandations faisant suite au dépôt par l'inspecteur général de son Rapport annuel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

Nous vous prions d'agréer, Madame la mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Manon Barbe
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

MISE EN CONTEXTE

Le 26 mars 2018, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) a rendu public le Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

L'inspecteur général, Me Denis Gallant, a présenté son Rapport annuel à la Commission le 5 avril 2018.

Les membres de la Commission ont, par la suite, poursuivi leur analyse et convenu des recommandations consignées au présent rapport.

LE RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Pour l'inspecteur général, le Rapport annuel est l'occasion de dresser un bilan de ses interventions et de ses enquêtes pour l'année 2017.

Document de référence, le Rapport annuel de l'inspecteur général permet au lecteur de mieux connaître la mission et les pouvoirs du Bureau de l'inspecteur général (BIG), sa structure organisationnelle, ses activités de formation, les dossiers enquêtés au cours de l'année 2017, ainsi que ses priorités pour l'année 2018.

En 2017, l'inspecteur général de la Ville de Montréal a déposé quatre rapports publics aux instances décisionnelles, soit deux décisions prononçant la résiliation de contrats en cours d'exécution (rendues en vertu de l'article 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*) et deux rapports de recommandations (rendus en vertu de l'article 57.1.23).

Grâce à ses rapports publics, l'inspecteur général a mis en lumière certains stratagèmes employés dans le cadre des processus d'adjudication et de gestion des contrats. Rendre publique une situation impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, des manquements à l'intégrité ou aux règles applicables, ou encore des manœuvres dolosives, est le meilleur outil pour prévenir et combattre leur survenance.

Il s'agit aussi de l'occasion pour formuler des recommandations visant à assainir les mœurs et les pratiques en cours à la Ville de Montréal, qu'elles soient l'œuvre de personnes spécifiques ou qu'elles soient plus répandues.

Les recommandations de l'inspecteur général visent notamment la mise en place d'outils permettant de détecter, prévenir et combattre divers stratagèmes.

En 2018, le BIG entend assurer une présence sur le terrain auprès des contractants de la Ville sur les chantiers grâce à des opérations de surveillance et auprès des employés de la Ville par des programmes de formation ou le parrainage des unités d'affaires. Il envisage aussi la possibilité de publier deux rapports semestriels traitant des actions posées plutôt qu'un seul rapport annuel. Il pourrait se prévaloir de cette option s'il

l'estime opportun. Il entend aussi continuer de déployer son plan de formation auprès des élus et des employés, ainsi qu'aux sociétés paramunicipales relevant de sa compétence.

Enfin, le BIG travaillera à adapter ses processus opérationnels aux fins d'arrimage avec l'Autorité des marchés publics (AMP).

L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Pour les membres de la Commission, le Rapport annuel du BIG est une mine de renseignements pour les élus, les employés municipaux et les citoyens. Il témoigne de la volonté de l'inspecteur général de faire preuve de transparence dans l'exercice de son mandat et permet de mieux connaître la nature et la portée de ses activités.

Il convient de saluer l'initiative de l'inspecteur de faire coïncider le dépôt de son Rapport annuel avec la date de la tenue du conseil municipal du mois de mars, plutôt que d'attendre au dernier jour du mois. C'est une façon de faire qui devrait être adoptée chaque année et qui contribue sans doute à favoriser une plus large diffusion du Rapport annuel.

La Commission prend également note de l'intention du BIG de publier deux rapports semestriels, plutôt qu'un seul rapport annuel, dans certaines circonstances.

LES RECOMMANDATIONS

La Commission remercie l'inspecteur général, Me Denis Gallant, et les membres de son équipe pour la pertinence des renseignements contenus dans le Rapport annuel 2017 du BIG.

Elle fait les recommandations suivantes :

CONSIDÉRANT que le Rapport annuel de l'inspecteur général est d'un grand intérêt non seulement pour les membres des conseils municipal et d'agglomération, mais aussi pour les membres des conseils d'arrondissement;

R-1

Que le Rapport annuel de l'inspecteur général soit diffusé aux conseillers d'arrondissement en même temps qu'aux membres des conseils municipal et d'agglomération.

La Commission invite également l'administration à s'assurer que le Rapport annuel de l'inspecteur général soit rapidement rendu disponible aux gestionnaires des arrondissements et des services centraux.

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux élus et aux employés municipaux afin de les aider à reconnaître et à prévenir les manquements à l'intégrité et aux règles applicables dans le cadre de la passation ou de l'exécution des contrats;

R-2

Que le Bureau de l'inspecteur général accélère, dans la mesure du possible, le déploiement de son plan de formation à l'intention des élus et des employés municipaux.